



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

**Premier effet de la mise en place des PIAL à la rentrée :
aucun AESH ne sait dans quel établissement il travaillera !**

Impossible d'accepter une telle situation,

impossible d'attendre la pré-rentrée ou la rentrée !

**Les affectations doivent être connues maintenant en prenant
en compte les situations personnelles de chacun(e)**

Rassemblement des AESH du Val-de-Marne

le lundi 30 août à 14H devant la DSDEN

(68 avenue du Général de Gaulle à Créteil - M° Créteil Echat)

Une audience est demandée

Fin juillet, en pleines vacances scolaires, les AESH du département ont reçu un courriel de la Direction académique les informant de leur affectation au sein d'un PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) dès le 1^{er} septembre prochain ([lire le dernier communiqué du SNUDI FO 94 sur le sujet](#)). Ce courriel indique le district, le numéro du PIAL ainsi que la liste des écoles et des établissements du 2nd degré inclus dans le pôle, mais **ne précise pas l'organisation effective du service**.

Par exemple, une AESH affectée sur le district 5 au sein du PIAL 5.2 pourra possiblement intervenir sur le collège Paul Langevin, les écoles maternelles Lacore Moreau et Simone Franceschi, l'école élémentaire Montaigne et le lycée Maximilien Perret d'Alfortville. Dans un autre PIAL, appartenant au district 6 (Vitry), ce ne sont pas moins de 14 écoles/établissements qui sont énumérés ! **Mais aucun AESH ne sait où il va travailler effectivement. Aucune information n'a été communiquée sur l'emploi du temps, l'(les) établissement(s) scolaire(s) dans lequel chacun interviendra, ni, enfin, l'(les) élèves(s) à accompagner !**

A une semaine de la rentrée, de nombreuses autres questions essentielles restent sans réponse : Quel est le rôle respectif des coordonnateurs et pilotes de PIAL ? Qui sont-ils ? Qui est l'interlocuteur des AESH ? Qui est en charge de la gestion administrative et financière ? Des questions légitimes auxquelles des réponses auraient dû être apportées avant les vacances !!

Ces conditions inacceptables placent les AESH dans l'impossibilité d'organiser leur vie personnelle (garde de leurs propres enfants, dépôt à l'école, suivis médicaux, ...). Rappelons aussi que la plupart des AESH sont obligés de cumuler plusieurs emplois pour survivre, faute d'un salaire décent. Comment faire l'accueil, la cantine, ou encore l'étude dans une école avec une affectation dans un

collège ? Ou lorsque l'école dans laquelle s'effectuent ces cumuls d'activités se situe dorénavant à l'autre bout de la ville ? Sans compter les frais de déplacement qui incomberont aux AESH, constituant des coûts supplémentaires sur un salaire de 700 euros !

Ainsi, faute d'informations claires et annoncées en amont permettant aux AESH de connaître leurs conditions de travail dans le cadre des PIAL, il leur est demandé de se rendre le 1^{er} septembre, jour de la pré-rentrée, dans l'école où s'est effectué le service l'an dernier... sans savoir s'ils continueront à y travailler cette année !

Voici les premières conséquences des PIAL : renforcer la précarité et placer les AESH dans une situation de plus en plus impossible, remettant en cause toute l'organisation que chacun aura péniblement construite. Impossible d'accepter !

**Ne restons pas isolés face à
ces conditions de rentrée inacceptables !
Rassemblons-nous pour nous défendre !**

**RASSEMBLEMENT DES AESH
LUNDI 30 AOUT à 14H à CRETEIL
DEVANT LA DSDEN DU VAL-DE-MARNE
(68 avenue du Général de Gaulle à Créteil - M° Créteil Echat)
Une audience est demandée**

Pour exiger que tous les AESH connaissent maintenant leur affectation, que soit prise en compte leur situation personnelle.

Pour revendiquer

- ▶ **L'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;**
- ▶ **Un vrai salaire et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;**
- ▶ **La création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH ;**
- ▶ **Le recrutement massif d'AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur de leurs besoins.**